



Local vide non isolé sous notre logement

Par **Kumiko**, le **02/10/2017** à **17:54**

Bonjour,rnrnNous sommes actuellement en location chez un bailleur social dans l'Oise. C'est une résidence qui a été construite il y a environ 2 ans, de manière plus ou moins correcte.rnVoici notre situation : sous notre logement et celui de 2 de nos voisins, il y a un local vide. Celui-ci devait être une crèche à sa construction; la ville devait l'acheter. Finalement, le prix étant trop élevés, ça n'a jamais été le cas. Les constructeurs ont donc laissé le local brut.rnLe problème ici est l'absence totale d'isolation dans ce local. Le constructeur ne veut pas faire les travaux car le bailleur social les lui demande gratuitement, son argument étant que les travaux ne sont pas finis. Pour le constructeur c'est faux car c'est la ville qui devait acheter ce local, ils n'auraient donc pas été tenus de l'isoler.rnJe ne sais pas qui a tort et qui a raison, mais cela nous pose problème car en hiver c'est une plaie; le froid rentre de partout, le sol est gelé, et nos radiateurs tournent non-stop, ce qui entraîne une surconsommation importante de gaz.rnJe voudrais donc savoir quels sont nos droits par rapport à cette situation, que peut-on demander, quels sont nos recours ?rnrnMerci par avance pour les réponses.

Par **goofyto8**, le **02/10/2017** à **19:31**

bonjour,rnJe pense qu'il vous faut demander à votre bailleur social, une isolation de votre appartement .rnCelui ci n'est plus isolé sur une paroi (plancher) alors que c'est obligatoire (loi Alur)